



Conseil économique et social

Distr. générale
18 août 2021

Français
Original : anglais

Commission économique pour l'Afrique
Comité des politiques sociales, de la lutte contre la pauvreté et du genre
Quatrième réunion

En ligne, 17 et 18 novembre 2021

Point 6 de l'ordre du jour provisoire*

Débat général sur le thème de la réunion :
« Mieux construire pour un avenir inclusif et résilient dans le contexte du COVID-19 »

Mieux construire pour un avenir inclusif et résilient dans le contexte du COVID-19

Aide-mémoire

I. Contexte

1. La quatrième réunion du Comité des politiques sociales, de la lutte contre la pauvreté et du genre se tiendra en ligne les 17 et 18 novembre 2021, sur le thème « Mieux construire pour un avenir inclusif et résilient dans le contexte du COVID-19 ».
2. Le Comité est un organe intergouvernemental statutaire composé d'experts et de décideurs qui fournit des orientations et des conseils à la Division du genre, de la lutte contre la pauvreté et des politiques sociales de la Commission économique pour l'Afrique (CEA) sur ses travaux et son engagement avec les États membres.
3. En mai 2018, dans sa résolution 966 (LII)¹, la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique a approuvé les réformes proposées par la CEA visant à permettre à cette dernière de mieux répondre à l'évolution des besoins du continent, de poursuivre ses travaux et de tirer parti des nouvelles possibilités pour mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (Programme 2030) et l'Agenda 2063 : l'Afrique que nous voulons. Dans le cadre de ces réformes, la Division des politiques de développement social de la CEA a été restructurée pour mettre davantage l'accent sur la pauvreté et les inégalités, et rebaptisée Division du genre, de la lutte contre la pauvreté et des politiques sociales.
4. La Division, regroupant trois sections (Section du genre et de l'autonomisation des femmes, Section des politiques sociales et Section de l'urbanisation et du développement), œuvre avec les États membres à la conception et à la mise en œuvre de politiques, programmes et stratégies

* E/ECA/CSPPG/4/1.

¹ Voir E/ECA/CM/52/2, annexe II.



nationaux et sous-régionaux appropriés pour réaliser un développement humain et social durable, équitable et inclusif. Elle est à l'origine de produits, d'outils et d'approches du savoir en sa qualité de centre de réflexion, afin de renforcer la capacité des États membres à élaborer, mettre en œuvre et suivre des politiques visant à réduire la pauvreté et les inégalités, à promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et à tirer parti de l'urbanisation au service d'une croissance inclusive et équitable.

5. En phase avec la nouvelle structure de la Division, et conformément à la résolution 966 (LII), l'organe intergouvernemental, auparavant appelé Comité du genre et du développement social, a été réorganisé et rebaptisé Comité des politiques sociales, de la lutte contre la pauvreté et du genre². Des détails sur l'organisation du Comité sont fournis dans l'annexe au présent document.

II. Thème

6. À sa quatrième réunion, le Comité débattera de la vision, des perspectives et des domaines d'intervention de la Division en matière de soutien aux pays africains à la lumière de la pandémie de COVID-19. Il abordera les stratégies permettant de renforcer la résilience et d'aller de l'avant collectivement, vers un avenir meilleur et inclusif. Le Comité débattera également des stratégies et des priorités visant à accélérer les progrès dans l'éradication de l'extrême pauvreté et la réduction des inégalités afin de parvenir à l'égalité des sexes, à une croissance inclusive et au développement durable.

7. Les chances que l'Afrique atteigne les objectifs de développement durable et éradique l'extrême pauvreté étaient faibles avant même la pandémie de COVID-19³. Cela s'explique en partie par la lenteur de la réduction de la pauvreté en Afrique par rapport aux autres régions du monde. À l'échelle mondiale, des progrès considérables ont été accomplis dans la réduction de l'extrême pauvreté depuis les années 1990. Entre 1990 et 2015, près de 1,2 milliard de personnes dans le monde sont sorties de l'extrême pauvreté, le pourcentage de personnes vivant dans l'extrême pauvreté étant passé de 35,9 à 10 % sur cette période. Une grande partie de ces progrès ont été réalisés en Asie de l'Est et du Sud-Est, l'essor économique de la Chine étant responsable de la majeure partie de la baisse de la pauvreté. Plus récemment, l'Asie du Sud a fait des progrès impressionnants dans la lutte contre l'extrême pauvreté, réduisant ainsi encore plus le taux de pauvreté dans le monde.

8. À l'opposé, la pauvreté en Afrique a augmenté, passant de 54,3 % en 1990 à 55,6 % en 2002. Elle a toutefois diminué à un rythme plus rapide que la moyenne mondiale (de 1,4 point de pourcentage par an contre 1,2 point de pourcentage) au cours de la période 2002-2015. Néanmoins, le taux encourageant de croissance économique en Afrique depuis le début des années 2000 a eu un impact limité sur la réduction de la pauvreté, et on estime que 36 % de la population vivait encore sous le seuil de pauvreté international en 2016. Malheureusement, le choc provoqué par la pandémie de COVID-19 risque d'accroître encore la pauvreté en Afrique, faisant passer entre 49 et 161 millions de personnes supplémentaires sous le seuil de pauvreté.

9. Les pays d'Afrique sont confrontés à des choix politiques difficiles et à des ressources limitées alors qu'ils tentent de se remettre de la pandémie de COVID-19 et de minimiser ses coûts économiques et sociaux. Après une contraction du produit intérieur brut (PIB) de 3,4 points de pourcentage en 2020, l'Afrique devrait connaître une modeste reprise, son PIB devant augmenter du

² *Ibid.*

³ Commission économique pour l'Afrique, *Rapport économique sur l'Afrique 2021 : relever les défis de la pauvreté et de la vulnérabilité en Afrique à l'heure du COVID-19* (Addis-Abeba, 2021).

même pourcentage en 2021. La pandémie a eu une incidence négative sur les revenus et le bien-être des ménages, cette incidence variant selon les pays. Elle a également accentué les vulnérabilités existantes dans les systèmes sociaux, politiques et économiques, et approfondi les inégalités préexistantes, en particulier les inégalités entre les sexes. Par exemple, les femmes ont été touchées de manière disproportionnée par les effets sociaux et économiques du COVID-19, en raison du temps accru qu'elles consacrent à l'enseignement à domicile, à d'autres tâches liées aux enfants et aux soins aux malades. En outre, près d'une femme sur cinq (17 %) âgée de 18 à 24 ans a subi des violences de la part d'un partenaire au cours des 12 derniers mois. Les chiffres d'avant la pandémie montrent que, dans une grande partie de l'Afrique, 40 % seulement des filles terminaient le premier cycle de l'enseignement secondaire et que même celles qui étaient scolarisées n'apprenaient pas. Les experts craignent que les filles ne retournent pas à l'école après la fin des mesures de confinement. Dans le cadre du programme africain visant à construire un avenir inclusif et résilient, il sera essentiel de mettre en place des politiques pour atténuer l'impact de la crise, maintenir l'accès aux services et à la sécurité alimentaire, et soutenir les pauvres et les ménages vulnérables. Plusieurs pays africains sont en train de concevoir et de mettre en œuvre des politiques qui, à moyen terme, favoriseront une reprise économique inclusive et durable et soutiendront l'emploi et les moyens de subsistance.

10. Par le passé, la croissance sur le continent n'a été ni inclusive ni durable, ce qui a laissé les économies africaines très vulnérables aux chocs tels que la pandémie de COVID-19. Il est donc important que les responsables politiques mènent des réformes structurelles plus profondes pour soutenir l'expansion actuelle, renforcer la résistance aux risques et augmenter la croissance à moyen terme. Il sera également nécessaire d'approfondir les réformes structurelles visant à diversifier la base productive de l'Afrique et à relancer la croissance, en vue de diversifier radicalement la base économique du continent, en abandonnant les produits de base primaires au profit des produits manufacturés, qui sont moins sensibles à la volatilité des prix. À cet égard, des politiques réfléchies et soigneusement ciblées visant à déplacer les ressources productives des secteurs informels à faible productivité vers les secteurs formels à forte productivité sont nécessaires afin d'accroître le PIB et de libérer le potentiel de croissance inexploité. À cette fin, les pays africains devraient tirer pleinement parti des possibilités offertes par l'accroissement de l'intégration régionale dû à la Zone de libre-échange continentale africaine et la transformation numérique.

11. C'est dans ce contexte que la quatrième réunion du Comité des politiques sociales, de la lutte contre la pauvreté et du genre se sera axée sur le thème « Mieux construire pour un avenir inclusif et résilient dans le contexte du COVID-19 ». Le thème choisi donne un cadre à la CEA, et à la Division du genre, de la lutte contre la pauvreté et des politiques sociales en particulier, pour faire progresser les débats avec les États membres sur ces questions et décider des stratégies nécessaires afin de mieux construire ensemble, d'éradiquer l'extrême pauvreté sous toutes ses formes et de réduire les inégalités en Afrique. Plus précisément, la réunion examinera les questions suivantes :

a) Quelles stratégies et priorités politiques les États membres devraient-ils adopter pour aller de l'avant ensemble dans le contexte du COVID-19 ?

b) Que peuvent faire les États membres pour rendre la croissance économique plus inclusive et plus résiliente ?

c) Quelles sont les nouvelles opportunités que les États membres peuvent exploiter pour une croissance inclusive et résiliente ?

d) Comment la CEA peut-elle soutenir les États membres dans leurs efforts visant à renforcer la cohésion sociale, éradiquer l'extrême pauvreté et réduire les inégalités ?

III. Objectifs

12. L'objectif général de la quatrième réunion est d'examiner les activités de la Division et de leur donner des orientations stratégiques, conformément à son cadre général visant à éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et à réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre.

13. Les objectifs spécifiques sont les suivants :

a) Examiner les stratégies de renforcement de la résilience collective dans le contexte du COVID-19 visant à promouvoir une croissance économique inclusive, à éradiquer l'extrême pauvreté et à réduire les inégalités, y compris les réponses spécifiques à la politique sociale, l'urbanisation, et l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes ;

b) Donner au Comité une vue d'ensemble du travail accompli par la CEA pour s'acquitter de son mandat politique à l'appui des États membres ;

c) Présenter au Comité le programme de travail proposé par la Division pour la période 2022-2023 et sa pertinence politique par rapport aux priorités des États membres ;

d) Déterminer quels aspects de la pauvreté et des inégalités sont les grandes priorités de la CEA dans le cadre de ses activités principales sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, les politiques sociales et l'urbanisation.

IV. Produits et résultats escomptés

14. Un certain nombre de produits et de résultats sont attendus de la quatrième réunion, dont le principal sera un rapport complet sur les délibérations du Comité durant la réunion. Plus précisément, le rapport synthétisera les commentaires des États membres sur le travail de la CEA à l'appui de leurs politiques, en mettant l'accent sur l'éradication de la pauvreté, la réduction des inégalités, l'égalité des sexes, l'autonomisation des femmes et l'urbanisation durable. Les recommandations concrètes proposées par le Comité serviront de base aux travaux de la Division pour la période 2022-2023. Conformément aux exigences statutaires de la CEA, le rapport sera soumis et présenté à la prochaine Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique, devant se tenir en mars 2022.

15. Les résultats spécifiques suivants sont également attendus :

a) Approbation des perspectives et des approches de la CEA en matière d'éradication de l'extrême pauvreté et de réduction des inégalités, conformément au Programme 2030 et à l'Agenda 2063 ;

b) Meilleure compréhension des corrélations entre les différentes dimensions de la pauvreté et des inégalités dans le contexte du COVID-19 et dans le cadre plus large du travail de la CEA, et de la manière d'exploiter les possibilités de libérer le potentiel des États membres pour aller de l'avant ensemble pour une croissance inclusive et résiliente ;

c) Engagement fort des États membres à répondre en temps voulu aux demandes d'information et de données émanant de la CEA et à mettre en œuvre les recommandations de politique générale.

V. Format

16. La réunion comprendra des séances plénières et des séances parallèles structurées au cours desquelles les délégués et les experts invités participeront activement à des débats thématiques afin de faire part de leurs observations à la Division. Une présentation sur le thème de la quatrième réunion — Mieux construire pour un avenir inclusif et résilient dans le contexte du COVID-19 — et les débats connexes seront le principal point d’ancrage en plénière pour obtenir un retour d’information des délégués.

17. De plus, trois séances parallèles seront organisées sur des domaines thématiques spécifiques liés au mandat général de la Division, à savoir : la population, la protection sociale et les dimensions de la pauvreté liées à la politique sociale, l’égalité des sexes et l’autonomisation des femmes, et l’urbanisation et le développement.

VI. Documentation

18. Les participants à la quatrième réunion du Comité des politiques sociales, de la lutte contre la pauvreté et du genre seront saisis de plusieurs rapports sur les travaux de la Division du genre, de la lutte contre la pauvreté et des politiques sociales. Des liens dirigeant vers des produits de la connaissance et des publications, ainsi que des documents techniques, leur seront distribués en ligne pendant la réunion.

VII. Participation

19. Le Comité est composé d’experts des États membres de la CEA issus des ministères chargés des questions de genre, du développement social, de l’urbanisation et de la planification économique. Des représentants des communautés économiques régionales africaines, de la Commission de l’Union africaine, du système des Nations Unies, des organisations de la société civile et des milieux universitaires y participeront en qualité d’observateurs.

20. La Division du genre, de la lutte contre la pauvreté et des politiques sociales de la CEA assure l’organisation des réunions et le secrétariat du Comité des politiques sociales, de la lutte contre la pauvreté et du genre.

VIII. Langues

21. La réunion se déroulera en anglais et en français, avec interprétation simultanée.

Annexe

Comité des politiques sociales, de la lutte contre la pauvreté et du genre

Mandat

Le rôle du Comité des politiques sociales, de la lutte contre la pauvreté et du genre est défini au paragraphe 66, alinéa e) du rapport présenté au Comité d'experts de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique sur l'examen de la structure intergouvernementale de la Commission économique pour l'Afrique en application des résolutions 943 (XLIX) et 957 (LI)⁴, qui se lit comme suit :

« Le Comité du développement social, de la lutte contre la pauvreté et du genre se réunira tous les deux ans au siège de la CEA pour examiner les travaux menés dans le cadre des sous-programmes sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et la pauvreté, les inégalités et la politique sociale. Il servira de cadre à l'analyse des travaux de la CEA au regard des priorités africaines en matière de réduction de la pauvreté et des inégalités, d'urbanisation durable, d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes, et de politique sociale. Il constituera également un forum de dialogue politique et de recherche de consensus pour orienter stratégiquement les travaux futurs dans ces domaines importants du programme de développement de l'Afrique et il servira surtout de catalyseur pour accélérer les progrès aux niveaux national et régional dans ces domaines. Il fera porter l'essentiel de son action sur les questions d'actualité et les questions nouvelles intéressant les domaines d'intervention qu'il aura recensés, l'objectif étant de faire le bilan des progrès accomplis par les États membres africains dans ces domaines et de définir des orientations politiques. »

Plus précisément, le Comité, en se concentrant sur le sous-programme 6 (Égalité des sexes et autonomisation des femmes) et le sous-programme 9 (Pauvreté, inégalités et politique sociale) de la CEA :

- Fournit des orientations et des avis d'expert sur les priorités et les activités de la CEA ;
- Examine les activités passées et les programmes futurs de la CEA ;
- Formule des recommandations visant à renforcer les programmes de la CEA afin de mieux servir les États membres et les communautés économiques régionales africaines ;
- Fournit des orientations de politique générale pour assurer la pertinence des activités de la CEA visant à répondre aux besoins de développement de l'Afrique et à relever les défis critiques du développement ;
- Donne des conseils concernant les priorités liées à la mise en œuvre et à l'examen des programmes d'action régionaux et internationaux en rapport avec les travaux de la CEA ;
- Fournit des orientations sur les partenariats de la CEA avec la Commission de l'Union africaine, la Banque africaine de développement et d'autres partenaires de développement.

⁴ E/ECA/COE/38/5.

Composition du Comité et observateurs

Outre les membres du Comité, qui sont des experts des États membres de la CEA issus des ministères et départements gouvernementaux concernés, les catégories suivantes de parties prenantes seront invitées à participer aux réunions du Comité en tant qu'observateurs :

- Représentants d'organismes intergouvernementaux africains ;
- Représentants des entités du système des Nations Unies et des organisations de la société civile ;
- Représentants de la CEA, en tant qu'organisateur et secrétariat du Comité.

Rôle du Bureau

- Le/la président(e) du Bureau représente le Comité à la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique ;
- Chaque membre du Bureau doit assister aux réunions statutaires des comités intergouvernementaux de hauts fonctionnaires et d'experts qui se tiennent dans leurs sous-régions respectives afin de s'assurer que les questions de genre et de développement social sont traitées efficacement au niveau sous-régional.

Élection du Bureau

Les critères d'élection des membres du Bureau sont fondés sur la nécessité d'assurer une représentation géographique équitable de chaque sous-région de la CEA, et tiendront compte de l'équilibre linguistique et de la parité entre les sexes. Le Bureau sera élu pour une période de deux ans. Les représentants du secrétariat faciliteront les consultations entre les membres du Comité, qui soumettront des candidatures pour la constitution du nouveau Bureau.

L'élection du Bureau entrant aura lieu après l'ouverture de la quatrième réunion.

La composition du Bureau sortant est la suivante :

Présidence :	Égypte (Afrique du Nord)
Première Vice-Présidence :	Lesotho (Afrique australe)
Deuxième Vice-Présidence :	Nigéria (Afrique de l'Ouest)
Rapporteurs :	Kenya (Afrique de l'Est)
	République centrafricaine (Afrique centrale)